



1100536601

DATE DEPOT : 2011-01-19

NUMERO DE DEPOT : 2011R005777

N° GESTION : 2010B11664

N° SIREN : 522822204

DENOMINATION : 2JS Consulting

ADRESSE : 99 rue Bobillot 75013 Paris

DATE D'ACTE : 2010/09/20

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : EXTENSION D'OBJET SOCIAL
MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

10 B11664

2JS Consulting

PV AGE 20 septembre 2010

SAS 2JS Consulting
Société à Responsabilité Limitée au capital variable de 224 205 €
Siège social : 99, rue Bobillot – 75013 PARIS
RCS Paris : 522 822 204

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
19 JAN. 2011

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 20 SEPTEMBRE 2010

RSAA

L'an deux mille dix, le vingt septembre, neuf heures

PF 20.09.10 FH; NS
OG 20.09.10

Les associés de la SAS 2JS Consulting, société par Actions Simplifiée au capital variable d'un montant de 224.205 (deux cent vingt-quatre mille et deux cent cinq) Euros dont le siège est à Paris (75013) 99, rue Bobillot inscrite au RCS de Paris sous le numéro 522 822 204 00015, se sont réunis au domicile du gérant à Paris sur sa convocation.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sylvain COSSE.

Le Président constate que sont présents :

- Madame Mireille COSSE, née RINALDI, propriétaire de 20 000 000 parts
 - Monsieur Marcel COSSE, propriétaire de 2 370 500 parts
 - Monsieur Sylvain COSSE, propriétaire de 50 000 parts
- Soit un total de parts représentées : 22 420 500 parts / 22 420 500 parts

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, peut valablement délibérer et prendre des décisions.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des statuts

Le Président déclare la discussion ouverte.

MC SC MC

PREMIERE RESOLUTION

Pour des besoins d'agrément, nous décidons de modifier nos statuts.
Les modifications sont présentées en séance et discutées :

- Article 2 (Extension d'objet social
Nous décidons d'étendre l'objet social aux activités suivantes :
 - Transactions sur immeubles et fonds de commerce
 - Gestion immobilière
 - Prestations touristiques
 - Administrateur de biens
 - Intermédiaire en Assurance
 - Courtage d'assurance
 - Formation professionnelle
- Article 9 : Modification des règles de vote pour les porteurs d'actions de catégorie C
- Article 11 : Déblocage du capital des actions de catégorie C
- Article 12 : Modification des modalités d'augmentation du capital social
- Article 15 : Modification des modalités de cession d'actions
- Article 16 : Modification des modalités de rachat d'actions par la société
- Article 18 : Modification des droits et obligations rattachés aux actions
- Article 19 : Modification des pouvoirs du président pour les seuils de cessions d'actif et d'investissement
- Article 21 : Modification des règles du comité stratégique

Les anciens statuts ainsi que les nouveaux statuts sont annexés au présent Procès Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée donne pouvoir au porteur de la présente pour effectuer les formalités d'enregistrement et de dépôt des nouveaux statuts auprès des services habilités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et les associés présents.

Associée :
Madame Mireille COSSE, née RINALDI

Associé :
Monsieur Marcel COSSE

Associé et président :
Monsieur Sylvain COSSE

